




Requalification du Chemin Duhamel

- La Ville a mandaté la firme  pour procéder à des mesures et analyses de la circulation.
- Les comptages furent effectués aux heures de pointe du retour, soit de 15 h 30 à 19 h.
- Les comptages furent effectués aux intersections suivantes:
 - 5^e Avenue et chemin Duhamel;
 - Rue Bellevue et 8^e Avenue;
 - Rue Bellevue et 9^e Avenue;
 - Avenue Mgr.-Langlois et chemin Duhamel;
 - Avenue Lussier et boulevard Olympique;
 - Avenue Lussier et chemin Duhamel;
 - Boulevard Olympique et 22^e Avenue;
 - Chemin Duhamel et 22^e Avenue;
 - Chemin Duhamel et boulevard Cardinal-Léger.

La firme a aussi pris en compte les analyses de vitesse effectuée par la Ville sur ces tronçons.





Requalification du Chemin Duhamel

Configuration proposée:

- Afin de permettre l'implantation d'une piste multifonctionnelle le plus près possible de l'eau;
- Afin de maintenir les automobilistes dans un axe avec lequel ils sont familiers;
- Afin de respecter la trame routière intermunicipale.

La voie de circulation automobile à sens unique sera du Sud au Nord, soit de l'intersection chemin Duhamel et boulevard Cardinal-Léger vers l'intersection du chemin Duhamel et 5^e Avenue.

Figure 7: Réseau cyclable





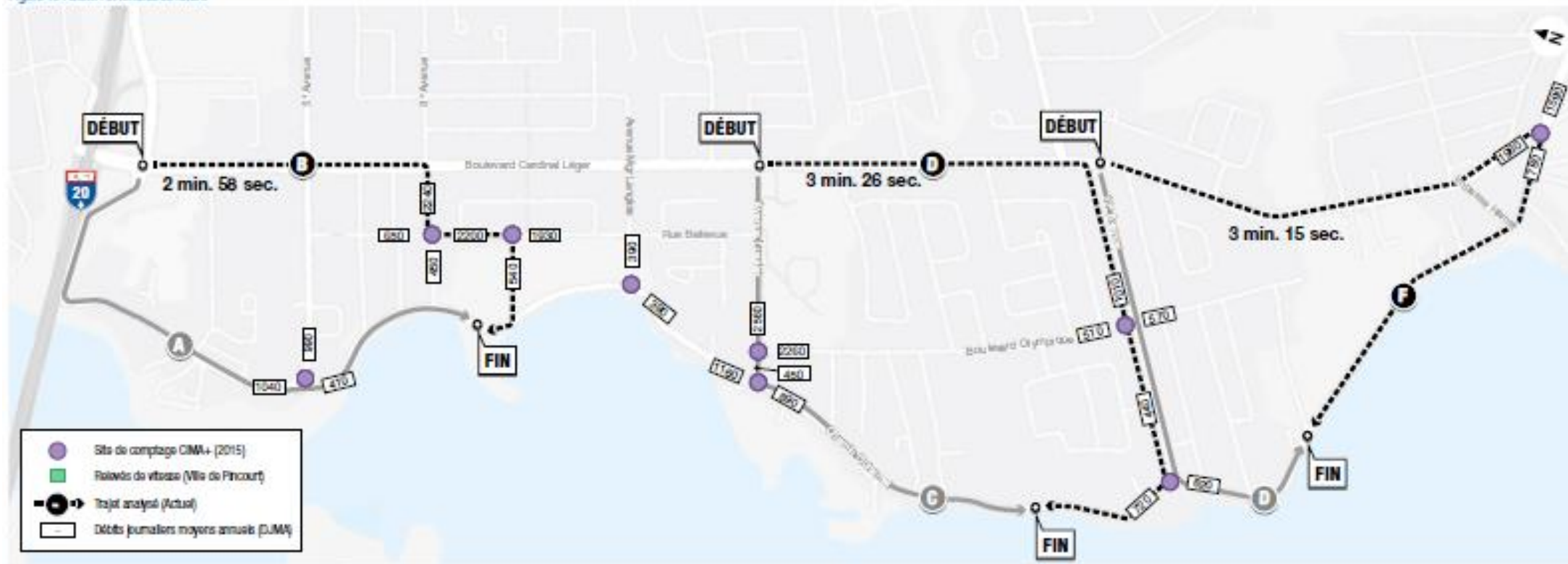
Requalification du Chemin Duhamel

Variations dans les temps et distance de parcours

Tableau 4: Écart entre les trajets actuels et futurs

Trajet	Temps de parcours moyen	Distance (m)	Différence de temps de parcours	Différence de distance (m)
A	2 min. 30 sec.	1 525	28 sec.	- 218 m
B	2 min. 58 sec.	1 307		
C	2 min. 06 sec.	1 201	1 min. 20 sec.	+ 653 m
D	3 min. 26 sec.	1 044		
E	2 min. 01 sec.	1 196	1 min. 14 sec.	+ 874 m
F	3 min. 15 sec.	2 070		

Figure 10 : DUMA et itinéraires futurs





Requalification du Chemin Duhamel

Mesures d'atténuation prévues:

- Réfection des 23^e, 24^e et 25^e Avenue en 2016;
- Implantation d'une voie de circulation près des tours de transports d'Hydro-Québec lors de la réfection du chemin Duhamel en 2017;
- Réduction au minimum applicable par la loi pour ce qui est de la largeur permise pour la voie de circulation automobile afin de favoriser le respect des limites de vitesse, maintenue à 30km/h;
- Mise en place de rainures de route pour délimiter la voie de circulation de la piste multifonctionnelle, limitant l'emploi de bollards aux intersections et tronçons stratégiques (courbes prononcées, etc...).





Requalification du Chemin Duhamel

La Ville permettra aux entreprises de services publics (i.e Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron, etc..) ainsi qu'aux divers sous-traitants de la Ville (dénéigeurs, cueillette des ordures, des matières recyclables, etc...), avec restriction quant aux vitesses permises (15 km/h) de circuler dans la piste multifonctionnelle afin de permettre:

- Le maintien de la disposition des bacs d'ordures et de récupération tel que prescrits présentement;
- Le maintien des plans de déneigement tels que connus présentement;

La Ville verra à aménager une signalisation permanente, non seulement en fonction des changements de direction de la voie de circulation, mais aussi pour les avis aux usagers et aux diverses entreprises quant aux possibilités de croisement sur la piste, afin d'accroître la sécurité des lieux.

D'autres mesures pourront s'ajouter suivant la période d'essai du 1^{er} juillet 2016 au début des travaux de reconstruction prévus en 2017.





Requalification du Chemin Duhamel

Modification, trame routière, rue Bellevue;

Sens unique du Sud au Nord, de Mgr Langlois à la 9^{ème} Avenue;

Prolongement de la rue Bellevue vers la 5^{ème} avenue en 2017.

